

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

SpineGuard

Société Anonyme
au capital de 1 486 729 €

10, Cours Louis Lumière
94300 Vincennes

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **SpineGuard**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Les actifs non courants, notamment le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill » et la note 3.1 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2022

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Olivier Bochet

Associé

I. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Etat de situation financière consolidé		12 mois	12 mois
		€	€
ACTIF			
Goodwill	3.1	3 082 055	3 082 055
Immobilisations incorporelles	3.1	885 508	694 468
Immobilisations corporelles	3.2	373 942	499 510
Autres actifs financiers non courants	4	223 197	174 109
Impôts différés actifs	20	261 329	337 352
Total actifs non courants		4 826 031	4 787 495
Stocks	5	678 535	662 766
Clients et comptes rattachés	6.1	623 020	714 291
Autres créances	6.2	565 126	672 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	5 207 034	1 222 030
Total actifs courants		7 073 715	3 271 973
Total Actif		11 899 747	8 059 468
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8.1	1 486 729	1 173 650
Primes d'émission et d'apport		35 480 454	29 285 379
Réserve de conversion		(311 754)	(312 274)
Autres éléments du Résultat global		26 912	13 327
Réserves - part de groupe		(29 907 868)	(27 452 659)
Résultat - part du groupe		(1 724 785)	(2 716 352)
Capitaux propres, part du Groupe		5 049 688	(8 929)
Total des capitaux propres		5 049 688	(8 929)
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	12	49 704	56 671
Dettes financières non courantes	11	3 608 885	663 600
Passifs non courants		3 658 589	720 271
Passifs courants			
Dettes financières courantes	11	863 618	4 973 264
Dérivé passif	11	327 987	148 543
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		995 584	1 344 005
Dettes fiscales et sociales	14.1	804 640	707 488
Autres créditeurs et dettes diverses	14.2	199 640	174 826
Passifs courants		3 191 469	7 348 126
Total Passif		11 899 747	8 059 468

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

SPINEGUARD		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Compte de résultat consolidé			12 mois	12 mois
			€	€
Chiffre d'affaires	16		4 405 277	4 851 804
Coûts des ventes			(799 368)	(815 141)
Marge brute			3 605 908	4 036 664
Ventes, distribution et marketing				
Frais de ventes, distribution et marketing	17.1		(2 660 021)	(2 577 825)
Subvention	17.1		-	-
Coûts administratifs	17.3		(1 394 084)	(1 739 665)
Recherche et développement				
Frais de recherche et développement	17.2		(935 377)	(864 883)
Subvention	17.2		144 759	184 697
Résultat opérationnel courant			(1 238 815)	(961 014)
Autres produits et (charges) opérationnels				
	18		(110 476)	(875 050)
Résultat opérationnel			(1 349 291)	(1 836 063)
Résultat financier			(299 471)	(843 606)
Charges financières	19		(708 447)	(770 567)
Produits financiers	19		364 058	35 281
Gains et pertes de change, net	19		44 919	(108 319)
Résultat avant impôts			(1 648 762)	(2 679 669)
Charge d'impôts	20		(76 023)	(36 683)
Résultat net			(1 724 785)	(2 716 352)
<i>Part du Groupe</i>				
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>				
			(1 724 785)	(2 716 352)
			-	-
Résultat de base par action (€/action)	23		(0,06)	(0,14)
Résultat dilué par action (€/action)	23		(0,06)	(0,14)

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

SPINEGUARD		31/12/2021	31/12/2020
Etat du Résultat Global consolidé		12 mois	12 mois
		€	€
Bénéfice (perte) de la période		(1 724 785)	(2 716 352)
Ecarts actuariels		13 585	(3 141)
Eléments non recyclables en résultats		13 585	(3 141)
Ecarts de conversion de consolidation		520	82 715
Eléments recyclables en résultats		520	82 715
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)		14 105	79 575
Résultat global		(1 710 680)	(2 636 777)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

SPINEGUARD		Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Variation des capitaux propres consolidés	Notes									
Au 31 décembre 2019		12 982 506	2 596 501	28 806 158	(30 432 106)	(394 989)	16 468	592 031	-	592 031
Résultat net au 31 décembre 2020		-	-	-	(2 716 352)	-	-	(2 716 352)	-	(2 716 352)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	82 715	(3 141)	79 575	-	79 575
Résultat global		-	-	-	(2 716 352)	82 715	(3 141)	(2 636 777)	-	(2 636 777)
Emission d'actions suite la conversion d'obligations convertibles	8	6 217 298	1 002 818	197 182	-	-	-	1 200 000	-	1 200 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	8	111 719	22 344	-	(22 344)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par incorporation de créances	8	200 000	10 000	30 000	-	-	-	40 000	-	40 000
Exercice des BSAR	8	3 961 477	198 074	401 926	-	-	-	600 000	-	600 000
Attribution d'actions gratuites	9	-	-	(71 000)	71 000	-	-	-	-	-
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	8	-	(2 656 087)	-	2 656 087	-	-	-	-	-
Souscription de BSA	9	-	-	1 791	-	-	-	1 791	-	1 791
Contrat de liquidité	8	-	-	-	9 720	-	-	9 720	-	9 720
Frais d'augmentation de capital		-	-	(89 197)	-	-	-	(89 197)	-	(89 197)
Paiements en actions	9.4	-	-	-	273 501	-	-	273 501	-	273 501
Reclassement (1)		-	-	8 518	(8 518)	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020		23 473 000	1 173 650	29 285 379	(30 169 011)	(312 274)	13 327	(8 929)	-	(8 929)
Résultat net 2021		-	-	-	(1 724 785)	-	-	(1 724 785)	-	(1 724 785)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	520	13 585	14 105	-	14 105
Résultat global		-	-	-	(1 724 785)	520	13 585	(1 710 680)	-	(1 710 680)
Emission d'actions gratuites	8	97 500	4 875	-	(4 875)	-	-	-	-	-
Exercice des BSAR Nice & Green	8	6 149 435	307 472	6 492 528	-	-	-	6 800 000	-	6 800 000
Exercice des BSAR Investisseurs	8	14 637	732	25 615	-	-	-	26 347	-	26 347
Souscription de BSA	9	-	-	37 000	-	-	-	37 000	-	37 000
Contrat de liquidité	8	-	-	-	17 606	-	-	17 606	-	17 606
Frais d'augmentation de capital		-	-	(349 164)	-	-	-	(349 164)	-	(349 164)
Paiements en actions	9.4	-	-	-	237 510	-	-	237 510	-	237 510
Reclassement (1)		-	-	(10 903)	10 903	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021		29 734 572	1 486 729	35 480 454	(31 632 652)	(311 754)	26 912	5 049 688	-	5 049 688

(1) La réserve indisponible au titre des actions gratuites à émettre a été reclassée de « Primes liées au capital » à « Réserves et résultat ».

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

SPINEGUARD		Notes	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Tableau des flux de trésorerie consolidé			€	€
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES				
Résultat net			(1 724 785)	(2 716 352)
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3		138 101	178 055
Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3		169 195	173 247
Dotations provisions			6 618	1 377
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9.4		237 510	273 501
Intérêts financiers bruts versés			349 990	301 993
Variation des impôts différés			76 023	36 683
Variation de la juste-valeur du dérivé	11		179 444	36 521
Plus ou moins values sur cession d'immobilisation ou mise au rebut			-	-
Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)	11		(495 605)	430 808
Capacité d'autofinancement			(1 063 510)	(1 284 166)
Variation du besoin en fonds de roulement			(92 284)	637 493
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			(1 155 794)	(646 673)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Capitalisation des frais de développement	3.1		(329 142)	(148 849)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2		(38 477)	(48 410)
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement			(367 618)	(197 258)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital nette de frais et des conversions d'obligations	8		6 477 183	1 750 803
Souscription de BSA	9		37 000	1 791
Emission d'emprunts net de frais	11		-	3 492
Intérêts financiers bruts versés			(349 990)	(301 993)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	11		(574 603)	(786 078)
Diminution de la dette financière relative à l'obligation locative (IFRS 16)	11		(98 274)	(95 216)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)			17 606	9 720
Flux de trésorerie générés par les activités de financement			5 508 922	582 519
Incidences des variations des cours de devises			(506)	84 550
Augmentation (Diminution de la trésorerie)			3 985 004	(176 862)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture			1 222 030	1 398 892
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture			5 207 034	1 222 030
Augmentation (Diminution de la trésorerie)			3 985 004	(176 862)

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs non courants	(49 091)	(50 790)
Stocks	(15 769)	(459)
Clients et comptes rattachés	91 271	240 417
Autres créances	107 759	(121 266)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(348 420)	307 829
Dettes fiscales et sociales	97 152	358 953
Autres créditeurs et dettes diverses	24 814	(97 191)
Total des variations	(92 284)	637 493

Les changement principal du BFR correspond à la fin du gel des dettes fournisseurs et des organismes sociaux.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 85.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 18 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem. La société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009 et est engagée dans une démarche RSE.

La Société et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou la « société SpineGuard ».

1.2 Événements majeurs

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2021 :

6 janvier 2021

Obtention d'un nouveau brevet « Temps Réel » au Japon qui présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel. Ce brevet renforce à long terme notre protection au Japon, troisième marché mondial de notre secteur.

- 2 février 2021* Collaboration au projet européen FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) qui a débuté le 1er janvier 2021 pour trois ans et a reçu le financement d'Horizon 2020, le plus important programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne, avec près de 80 milliards d'euros de financement sur une durée de 7 ans. Quatre Universités prestigieuses participent à ce projet : l'Université Catholique de Louvain, l'Université de la Sorbonne, le King's College de Londres et l'Université de Zurich. SpineGuard est collaborateur du projet, ainsi que l'hôpital Balgrist de Zurich.
- 15 février 2021* Obtention de l'agrément 510K #201454 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation de DSG Connect aux États-Unis.
- 26 mars 2021* Annonce de la sortie de la procédure de sauvegarde en France suite à l'audience du 10 mars 2021 au Tribunal de Commerce de Créteil et à son délibéré du 24 mars 2021.
- 8 avril 2021* Webinaire investisseurs en français, présentation auprès de 200 participants de la stratégie et des faits marquants 2020 et du premier trimestre 2021.
- 15 avril 2021* Renforcement de l'équipe américaine avec l'arrivée de Patrick Pilcher en tant que Vice-Président Ventes et Marketing pour les États Unis à compter du 3 mai 2021.
- 20 avril 2021* Intention de délivrer, par les offices français et européen des brevets, d'un brevet qui décrit l'utilisation de la technologie DSG® comme moyen de mesure de la qualité osseuse. Cette délivrance désormais effective s'ajoute aux cinq brevets déjà obtenus sur cette application aux États-Unis, en Chine, au Japon, à Singapour et au Mexique.
- 5 mai 2021* Lettre aux actionnaires
- 2 juin 2021* Emission et attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) au profit de l'ensemble de ses actionnaires. Cette opération prévoit l'attribution d'un (1) BSAR par action détenue, 9 BSAR permettant, à compter du 11 juin 2021, de souscrire 1 action nouvelle à un prix d'exercice fixé à 1,80 €, représentant une prime de 23,29% par rapport au cours de clôture du 1er juin 2021.
- 29 juin 2021* Obtention de la certification INMETRO, délivrée par l'Institut National Brésilien de Métrologie, de standardisation et de qualité industrielle, pour la plateforme DSG Connect.
- 12 juillet 2021* Renforcement du partenariat stratégique avec ConfiDent ABC. Cet accord étendu permet l'échange et le partage de nouvelles propriétés intellectuelles au-delà de l'exploitation de la technologie DSG dans le domaine de l'implantologie dentaire. Il matérialise les progrès accomplis par ConfiDent ABC et SpineGuard depuis le démarrage de leur collaboration en 2017.
- 19 juillet 2021* SpineGuard rejoint les membres du consortium FAROS à part entière, et devient ainsi corécepteur du financement Horizon 2020.
- 24 août 2021* Sortie de la procédure de sauvegarde américaine (Chapter 11), suite à l'audience du 24 août 2021 au Tribunal de Commerce du Delaware aux États-Unis.

7 sept. 2021	Atteinte de résultats majeurs dans le développement de l'application robotique. Détection robotisée de brèche osseuse par la technologie DSG de SpineGuard : 100% d'efficacité prouvée expérimentalement en laboratoire
5 octobre 2021	Obtention de l'homologation de l'ANVISA (Agência Nacional de Vigilância Sanitária) autorisant la commercialisation de DSG Connect au Brésil.
18 octobre 2021	Obtention d'un nouveau brevet « Temps Réel » aux Etats-Unis, après l'obtention en Chine, au Japon, Mexique, en France, Israël, Russie et à Singapour. Ce brevet présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel.
15 novembre 2021	Le Dr. Larry T. Khoo présente en session plénière au congrès international de chirurgie vertébrale mini-invasive (SMISS) les résultats des expérimentations pour l'application robotique de la technologie DSG.
29 novembre 2021	Première chirurgie DSG Connect au Brésil réalisée par le Professeur Helton Defino et formation de cinq distributeurs.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Janvier 2022	<p>6 janvier, SpineGuard et WishBone annoncent la signature d'un accord de distribution exclusive pour les centres orthopédiques pédiatriques aux États-Unis.</p> <p>26 janvier, webinaire en français, présentation auprès d'une centaine d'investisseurs des dernières avancées et principales perspectives de SpineGuard et notamment celles liées à l'accord récemment signé avec WishBone Medical.</p> <p>31 janvier, soumission du dossier de 510k pour l'homologation américaine du PediGuard en chirurgie vertébrale par voie antérieure.</p>
--------------	---

Février 2022

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatifs avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques ;
- Hausse des coûts de production et d'achats des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Mars 2022	La première demande de brevet protégeant l'application de DSG à la chirurgie robotisée reçoit une décision de délivrance de l'USPTO (Office américain des brevets), aux États-Unis.
Avril 2022	Obtention de l'agrément 510K #220160 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation aux États-Unis de la gamme des dispositifs « Threaded PediGuard » (<i>PediGuard fileté</i>) pour l'assistance des chirurgies instrumentées de la colonne vertébrale par voie antérieure.

NOTE 2 : METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La société SPINEGUARD a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration le 20 avril 2022, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standards Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Continuité d'exploitation

Bien que la Société ait généré une perte de - 1 725 K€ au titre de l'exercice 2021, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021, qui s'élève à 5 207 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2021 pour un montant de 218 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2022,
- du solde disponible sur la ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) avec la société Nice & Green à hauteur de 5 M€ sur 36 mois,

- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie,
- et des accords de rééchelonnement de la dette existante conclus en janvier 2021 dans le cadre de la procédure de chapitre 11 validés le 24 août 2021 par le Tribunal de Commerce du Delaware, Etats-Unis.

Méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations décrites ci-dessous :

- Amendements à IFRS 4 publiés le 16 décembre 2020,
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 publiés le 14 janvier 2021,
- Amendements à IFRS 16 - Covid-19- Concessions de loyer connexes au-delà du 30 juin 2021, publiés le 31 août 2021.

Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe ou sont non applicables.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes annuels 2021.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2021.

- Amendements à IFRS 3, IAS 16, IAS 37, publiés le 14 mai 2020,
- Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 des normes IAS 41, IFRS 1, IFRS 9 et IFRS 16, publiés le 28 juin 2021.
- IFRS 17 – Contrat d'assurances publiés le 23 novembre 2021.

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

- Amendements à IAS 12 : « impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- IFRS 14 : Comptes de report réglementaires (application prévue le 1^{er} janvier 2016 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IAS 1 : Classement des passifs comme courants ou non courants (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IAS 1 : Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IAS 8 : définition d'une estimation comptable (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.

Impact de la pandémie Covid-19 sur les comptes au 31 décembre 2021

Pour mémoire, dès février 2020, compte tenu des changements rapides liés au COVID-19, la Société avait pris les précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses partenaires et le déroulement des opérations.

Lors des confinements, la Société a demandé à ses employés en France et aux Etats-Unis de travailler de chez eux et d'organiser les réunions et les événements par vidéo conférence dans la mesure du possible. En 2021, la Société a formalisé en collaboration avec les collaborateurs une charte de télétravail au sein de la société française. Un dialogue régulier a lieu avec l'ensemble des collaborateurs afin de s'adapter en permanence à la situation sanitaire avec comme premier objectif la santé de nos collaborateurs et de leurs proches.

A la date du présent rapport, cette organisation perdure.

Sur l'exercice 2021 :

L'activité de la Société a continué d'être significativement impactée en raison du report des chirurgies dites électives notamment aux Etats-Unis, principal marché de SpineGuard.

Sur toutes les zones, la pandémie a empêché le déploiement effectif de la nouvelle gamme DSG Connect. Les congrès de la NASS (North American Spine Society) et de l'Eurospine qui ont pu se tenir en présentiel respectivement à Boston en septembre et à Vienne en octobre ont permis enfin de présenter la nouvelle interface DSG Connect aux chirurgiens, agents et distributeurs.

Il est difficile à ce jour de quantifier précisément l'impact de la crise sanitaire sur les activités et les perspectives de SpineGuard mais la Société estime que le manque à gagner sur le chiffre d'affaires 2021 est d'environ 2 000 K€ et retient des hypothèses pour estimer le niveau de son activité sur 2022 et les exercices suivants dans le cadre de tests de dépréciation de son goodwill (cf. note 3) et de ses projections de trésorerie pour déterminer l'hypothèse de continuité d'exploitation adoptée par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

Sur le premier semestre 2022, la Société pourrait être exposée de plusieurs façons : baisse ou reprise moindre du chiffre d'affaires. Dans l'hypothèse de nouvelles mesures de restrictions et avec les tensions sur la chaîne de fabrication et les approvisionnements attribuées aux conséquences de la pandémie, certains achats de pièces critiques auprès des fournisseurs concernés en France, aux Etats-Unis et à l'étranger pourraient s'avérer difficiles.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en France, la Société a pris les mesures suivantes sur l'exercice 2021:

- Report de ses échéances en matière de cotisations sociales pour 151 K€ (cf. note 14.1),

La Société estime que l'impact sur le résultat courant de la crise sanitaire est de l'ordre de 1.000 K€ sur l'exercice 2021.

De nouvelles perturbations causées par la prolongation de la pandémie du COVID-19 pourraient entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, le recrutement, la programmation des chirurgies. Cette situation pourrait entraîner des coûts imprévus supplémentaires et avoir un impact sur notre performance commerciale et financière.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés

au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution d'options de souscriptions ou de bons de souscriptions d'actions aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (note 9) ;
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif (note 3.1) ;
- Test d'impairment du goodwill (notes 3.3) ;
- Valorisation des BSA émis dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire Norgine & Harbert (note 11.3.1) ;
- Valorisation du dérivé passif au titre des engagements à émettre pour les obligations convertible en actions Nice & Green (note 11.3.3) ;
- Reconnaissance des impôts différés (note 20).

2.3 Changement de méthode comptable

Les états financiers consolidés ont été préparés en appliquant le changement de méthode comptable liés à l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee en date du 20 avril 2021 « Attribution d'avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel).

Dans les comptes précédemment publiés, la méthode retenue consistait à évaluer l'engagement puis à comptabiliser la charge de manière linéaire sur la carrière du salarié au sein de l'entreprise. L'engagement correspondait alors à un prorata des droits acquis par le salarié au moment du départ à la retraite.

L'IFRS Interpretations Committee doit être appliqué lorsque :

- L'octroi des droits est conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite (avec perte de tous droits en cas de départ anticipé),
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafonnement intervenant, au moins pour certains salariés, bien avant la retraite.

Par sa décision, le Comité IFRIC considère que, tant que, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années de service, la charge de retraite doit être comptabilisée sur les années qui confèrent des droits aux salariés au moment du départ

La différence d'évaluation entre les 2 méthodes a été jugé non significative et l'impact global a été passé dans les comptes 2021 en écart actuariel (cf. note 12).

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupes sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, SpineGuard Inc. créée le 18 février 2009.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

2.6 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principes comptables

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle,
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation ayant suivi le « marquage CE ».

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Brevets

Les coûts engagés par la Société préalablement au dépôt des droits attachés aux brevets sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable	3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés et des brevets.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	3 082 055	1 000 000	31 510	1 247 146	5 360 711
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	148 849	148 849
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	1 000 000	31 510	1 395 994	5 509 560
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	329 142	329 142
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	3 082 055	1 000 000	31 510	1 725 136	5 838 701

AMORTISSEMENTS	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	-	536 806	28 960	989 215	1 554 981
Augmentation	-	50 000	2 550	125 505	178 055
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	586 806	31 510	1 114 720	1 733 036
Augmentation	-	50 000	-	88 101	138 101
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	-	636 806	31 510	1 202 822	1 871 138

VALEURS NETTES COMPTABLES	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	3 082 055	463 194	2 550	257 930	3 805 730
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	413 194	-	281 274	3 776 523
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	3 082 055	363 194	-	522 314	3 967 563

Le goodwill de 3 082 055 € et les brevets de 1 000 000 € ont pour origine la reprise du fonds de commerce affecté aux produits PediGuard de la société SPINEVISION SAS le 6 avril 2009. Les immobilisations en-cours sont constitués des coûts de développement capitalisés relatifs au projet DSG connect.

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'exercice 2021, le goodwill (valeur au 31 décembre 2021 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation selon les hypothèses décrites en note 3.3.

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles:

Éléments	Durées d'amortissement
Sets réutilisables	2 ans
Outillages	2 ans
Installation Agencement et Aménagements Divers	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	1 à 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers ; le matériel de bureau et informatique ; le mobilier ;
- du coût des ventes pour l'amortissement des outillages et des sets réutilisables.

Droit d'utilisation

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières » (voir note 11.4)

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	553 176	69 528	324 907	90 323	177 732	7 593	36 032	15 899	-	1 275 189	576 668
Acquisition	3 491	4 009	12 149	-	28 760	-	-	-	-	48 410	3 491
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	(7 026)	-	-	(13 669)	-	-	-	-	(20 695)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	556 667	66 511	337 057	90 323	192 823	7 593	36 032	15 899	-	1 302 904	580 159
Acquisition	4 123	5 417	9 394	541	23 125	-	-	-	-	42 600	4 123
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet change	-	5 549	-	-	9 982	-	-	-	-	15 532	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	560 790	77 477	346 451	90 863	225 930	7 593	36 032	15 899	-	1 361 036	584 282

AMORTISSEMENTS	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	92 196	53 934	247 590	43 280	172 177	1 599	34 521	3 709	-	649 006	97 504
Augmentation	92 894	6 867	52 530	9 032	5 105	1 599	1 511	3 709	-	173 247	98 202
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	(5 362)	-	-	(13 497)	-	-	-	-	(18 860)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	185 090	55 438	300 120	52 312	163 785	3 198	36 032	7 418	-	803 394	195 706
Augmentation	93 925	7 716	32 664	9 111	20 470	1 599	-	3 709	-	169 195	99 233
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	4 626	-	-	9 880	-	-	-	-	14 505	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	279 016	67 781	332 784	61 423	194 135	4 796	36 032	11 128	-	987 094	294 939

VALEURS NETTES COMPTABLES	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	460 980	15 594	77 318	47 043	5 554	5 994	1 511	12 190	-	626 183	479 164
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	371 577	11 073	36 937	38 011	29 037	4 395	-	8 480	-	499 510	384 452
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	281 775	9 697	13 666	29 440	31 796	2 797	-	4 771	-	373 942	289 342

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La Société a mis en œuvre une approche multicritères pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill :

- La méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- La méthode des comparables boursiers qui consiste à déterminer la valeur de la Société par application de multiples observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, au chiffre d'affaires ;
- La méthode des transactions comparables qui repose sur l'analyse de multiples extériorisés lors d'opérations de rachat total ou partiel d'entreprises intervenues dans le secteur des Medtechs et appliqués au chiffre d'affaires ;
- L'analyse du cours de bourse.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Test de dépréciation annuel du goodwill

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2021 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon une approche multicritères.

Les hypothèses retenues par la Société dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie actualisés au 31 décembre 2021, identiques à celle de 2020, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur. La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme PediGuard ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente («DSG® Screw») et des PediGuard Threaded (taraud) dotée de la technologie DSG® de guidage chirurgical dynamique.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours. L'impact de Covid 19 a été intégré sur l'exercice 2022.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

La mise en œuvre des autres méthodes d'évaluation (méthode des comparables boursiers, méthode des transactions comparables et l'analyse de l'évolution du cours) dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable ont permis de corroborer l'absence de pertes de valeur sur le goodwill.

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Principes comptables

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories :

- le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement des éléments suivants :

- Des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français et américain.
- De la partie trésorerie du contrat de liquidité (cf. paragraphe « Gestion du capital » note 8.3).
- De la retenue de garantie de 75 K€ dans le cadre de la mise en place du prêt innovation avec Bpifrance d'un montant de 1 500 K€ le 7 mars 2016 (cf. note 11.2).

NOTE 5 : STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués à la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de produits finis	566 981	507 191
Stocks de matières premières	160 356	176 545
Total brut des stocks	727 337	683 736
Dépréciation des stocks de produits finis	(48 802)	(20 970)
Total dépréciation des stocks	(48 802)	(20 970)
Total net des stocks	678 535	662 766

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions

Une provision pour dépréciation est établie au cas par cas.

6.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	653 468	746 620
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(30 44)	(32 329)
Total net des clients et comptes rattachés	623 020	714 291

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Part non échu	481 553	522 990
Echu à moins de 90 jours	136 143	190 496
Echu entre 90 jours et six mois	960	-
Echu entre six mois et douze mois	-	1 610
Echu au-delà de douze mois	34 812	31 524
Total brut des clients et comptes rattachés	653 468	746 620

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui, justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative), bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées. Le crédit d'impôt recherche est enregistré au compte de résultat en subvention au niveau des coûts de recherche et développement.

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Crédit d'impôt recherche (1)	217 533	182 477
Créances de TVA (2)	105 835	175 504
Charges constatées d'avance (3)	241 759	314 905
Total autres créances	565 127	672 885

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le crédit d'impôt recherche de 2020 a été remboursé en juin 2021 pour un montant de 182 K€. Le remboursement du CIR 2021 est attendu au cours du 2^{ème} semestre 2022.

(2) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(3) Les charges constatées d'avance comprennent notamment 94 K€ de matériel médical et des charges courantes. La diminution est relative à des frais d'avocats payés d'avance en 2020 dans le cadre de la procédure Chapter 11.

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes bancaires	5 207 034	1 222 030
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5 207 034	1 222 030

NOTE 8 : CAPITAL

8.1 Capital émis

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

CAPITAL	31/12/2021	31/12/2020
Capital	1 486 729 €	1 173 650 €
Nombre d'actions	29 734 572	23 473 000
Actions ordinaires	29 734 572	23 473 000
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

Le capital social est fixé à la somme de 1 486 728,60€. Il est divisé en 29 734 572 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), actions gratuites et options de souscription octroyés à certains investisseurs et personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

8.2 Tableau d'évolution du capital social

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2019	2 596 501		12 982 506		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 002 818	6 217 298	19 199 804	0,20	3 839 961
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	22 344	111 719	19 311 523	0,20	3 862 305
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	(2 656 087)	-	19 311 523	0,05	965 576
Augmentation de capital par incorporation de créance	10 000	200 000	19 511 523	0,05	975 576
Réduction de capital suite à l'exercice des BSAR	198 074	3 961 477	23 473 000	0,05	1 173 650
Au 31 décembre 2020	1 173 650		23 473 000	0,05	
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	236 260	4 725 205	28 198 205	0,05	1 409 910
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	484	9 689	28 207 894	0,05	1 410 395
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	173	3 458	28 211 352	0,05	1 410 568
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green BSAR 176 à 250	71 212	1 424 230	29 635 582	0,05	1 481 779
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	47	935	29 636 517	0,05	1 481 826
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	28	555	29 637 072	0,05	1 481 854
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	4 875	97 500	29 734 572	0,05	1 486 729
Au 31 décembre 2021	1 486 729		29 734 572	0,05	

8.3 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

8.4 Contrat de liquidité

Depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth (ancien Alternext d'Euronext), la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action SpineGuard. Dans ce cadre, la Société a confié 170 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 21 500 actions propres.

Le contrat de liquidité est actuellement géré par la société Tradition Securities And Futures (TSAF).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 64 222 actions au cours moyen de 1,48596 Euros
- Vente de 71 722 actions au cours moyen de 1,59202 Euros

Au 31 décembre 2021, au titre de ce contrat, 21 500 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 37 563,28 euros d'espèces figuraient en actifs financiers long terme.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.5 Bons de souscription d'actions remboursables

Ligne de financement obligataire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 26 juin 2020.

Le 26 juin 2020, la Société a signé un contrat de financement avec Nice & Green au travers de l'émission de 120 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) répartis en 12 tranches mensuelles égales pour un montant total de 2,4 M€.

Au 31 décembre 2021, les émissions suivantes ont été réalisées :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000 €
31 août 2020	11 à 20	200 000 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000 €
4 janvier 2021	31 à 75	900 000 €
8 février 2021	76 à 98	460 000 €
15 mars 2021	99 à 120	440 000 €
TOTAL EMIS	Total	2 400 000 €

Les conversions de l'exercice 2021 ont été les suivantes :

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'Investisseur	Prix de conversion
5 janvier 2021	31 à 55	543 596	0,9998 €
7 janvier 2021	56 à 75	495 601	0,8071 €
9 février 2021	76 à 98	376 894	1,2205 €
16 mars 2021	99 à 109	120 244	1,8296 €
18 mars 2021	110 à 120	120 244	1,8296 €
TOTAL DES ACTIONS DUES 2021 :		1 656 579	

Ce programme est désormais clos.

Caractéristiques des BSAR

- Les BSAR ne seront pas cotés ;
- Les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- La société Nice & Green s'engage à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini pour un montant total (prix de souscription et prix d'exercice) de 2,4 M€ (soit 12 tranches de 10 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € (répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green.
- La période d'exercice des BSAR est fixé à 45 jours.
- Prix de souscription unitaire de chaque BSAR : 18 000 €
- Prix d'exercice unitaire de chaque BSAR : 2 000 €
- Prix d'émission : 92% du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.
- Le nombre d'Actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où :

N : désigne le nombre d'actions à émettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice ; PE : désigne le Prix d'Émission

- En cas résiliation pour cas de défauts ou manque de liquidité pendant au minimum 3 mois successifs, Nice & Green est autorisé, à sa seule discrétion, à résilier le contrat. Les BSAR non exercés deviendront immédiatement remboursables selon les modalités suivantes :

$$PR = PS/0,97$$

Où :

PR : désigne le Prix de Remboursement et PS : désigne le Prix de Souscription

Frais

- Prestation de structuration et d'accompagnement : engagement de verser une rémunération égale à 6% de l'engagement total et payable au prorata de la valeur de chaque tranche.
- Frais d'avocats de 8 K€ payables à la signature du contrat.

Le contrat étant soldé aucun engagement d'émettre et de souscrire un solde non émis des BSAR n'a été constaté au titre d'un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 et n'a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat.

Ligne de financement obligataire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 8 avril 2021.

Principales modalités de l'opération

Ce financement flexible sur 36 mois est assuré par Nice & Green, société spécialisée dans les solutions de financements adaptées aux sociétés cotées et qui accompagne SpineGuard depuis 2017. La société Nice & Green s'engage à souscrire 500 BSAR selon les modalités prédéfinies ci-dessous pour un montant maximum de 10,0 M€ (soit 10 tranches de 50 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green. Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

- Les dates de souscription entre chaque tranche sont de 65 jours de bourse. Les tranches peuvent être décalées d'un commun accord.
- le nombre d'actions à émettre sur exercice des BSAR Nice & Green sera déterminé sur la base du plus faible des cours moyens pondérés par les volumes des dix séances de bourse précédant l'exercice des BSAR assorti d'une décote de 7% ;

- les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- les BSAR souscrits par Nice & Green ne seront pas cotés.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 10 tranches de 50 BSAR (soit un total de 500 BSAR) sur une période de 36 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cinq-cents.

Les dates de souscription sont de 65 jours de bourse entre chaque tranche. Ce délai est éventuellement raccourci si le montant des transactions effectuées sur l'action SpineGuard depuis la dernière tranche est supérieur ou égal à 10 millions d'euros. Les tranches peuvent être décalées ou remboursées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription.

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard qui dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle. Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-neuf mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »). Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date de souscription (le « Prix d'Exercice »). Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de cent vingt jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Émission des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-treize pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice. Le nombre d'actions qui seront émises/remises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre/remettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice et PE : désigne le Prix d'Émission arrondi à 4 décimales

Les actions nouvelles qui seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

Programme d'intéressement

Nice & Green a accepté de mettre en place un programme d'intéressement destiné à permettre à SpineGuard de recueillir une partie du résultat financier positif réalisé par Nice & Green. Ce programme d'intéressement consiste en l'attribution en numéraire au profit de SpineGuard, d'une quote-part de la plus-value éventuelle réalisée par Nice & Green lors de la cession des actions issues de la conversion des BSAR.

Utilisation

Au jour du présent rapport financier, le programme a donné lieu aux tirages et conversions suivants :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
11 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
TOTAL EMIS	250	5 000 000 €
Solde à émettre	250	5 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

CONVERSIONS

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Valeur des BSAR
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
TOTAL EMIS		4 492 856	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 328 K€ au 31 décembre 2021.

Emission gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire qui s'est réunie le 14 mai 2020 (neuvième résolution), le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 27 mai 2021, a décidé du principe de l'émission et de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables aux actionnaires de la Société et a subdélégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs à cet effet. Le Président Directeur Général a décidé en date du 1^{er} juin 2021 l'émission et l'attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires de 26 851 357 BSAR, selon les modalités détaillées ci-après.

Le 11 juin 2021, chaque actionnaire de SpineGuard a reçu gratuitement un (1) BSAR à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société, 26 851 357 BSAR ont été émis. Neuf (9) BSAR permettront de souscrire à une (1) action nouvelle SpineGuard au prix d'exercice par action de 1,80 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 2 983 484 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 5 370 271,20 €. Les 26 851 357 BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris. Ils sont donc cotés sur une ligne spécifique et intitulés « BSAR » (ISIN : FR0014003UB4). La durée de vie des BSAR est fixée à vingt-quatre (24) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 juin 2023 inclus. En fonction de l'évolution du cours de l'action, à compter du 10 décembre 2021, la Société pourra demander le remboursement des BSAR attribués et encore en circulation, à un prix unitaire de 0,01 €, si la moyenne du cours de clôture de l'action SpineGuard (pondérée par les volumes de transaction de l'action SpineGuard) calculée sur dix jours de bourse consécutifs, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, excède de 50% le prix d'exercice de 1,80 €, soit 2,70 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, il est rappelé que les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base d'un prix d'exercice de 1,80 € par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR. Toute demande d'exercice de BSAR portera sur un minimum de 3 600 BSAR permettant de souscrire ainsi un minimum de 400 actions nouvelles SpineGuard.

En cas d'exercice de l'intégralité des BSAR, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 5.370.271,20 €.

Au 31 décembre 2021, il reste 26 719 624 BSAR donnant droit à 5 343 925 actions.

131 733 BSAR ont exercés en 2021 ayant donné lieu à l'émission de 14 637 actions nouvelles.

NOTE 9 : BONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscriptions d'actions, d'actions gratuites ou de *stock-options* (« SO ») attribués à des salariés, dirigeants, chirurgiens et membres du Conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la Société, à des employés, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services, tels que des consultants ou des chirurgiens.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Pour les plans émis postérieurement à l'introduction en bourse, le prix de l'action est le cours de bourse à la date d'émission ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments estimé à 6 ans ;

- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur du rachis, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Aucune prévision de versement de dividende futur n'a été prise en compte ;
- Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

9.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de BSA émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	BSA - A	7 589	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
6 avril 2009	BSA - A	50 000	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	BSA - A	42 635	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	BSA - A	20 089	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	67,03%	3,00%
17 mars 2011	BSA - B	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
17 mars 2011	BSA - A	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
12 mai 2011	BSA - C	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	BSA - B	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
11 janvier 2012	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
15 mars 2012	BSA - A	4 000	10 ans	5,00 €	65,03%	2,83%
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - B	72 500	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - C	31 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - D	41 095	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
16 octobre 2014	BSA - B	17 500	10 ans	6,73 €	63,70%	0,36%
22 mars 2016	BSA - A	21 985	10 ans	4,84 €	65,84%	-0,15%
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	10 ans	3,77 €	58,97%	-0,15%
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	10 ans	3,18 €	57,55%	0,23%
14 mars 2018	BSA - B	5 000	10 ans	2,81 €	57,55%	0,16%
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	10 ans	1,68 €	56,99%	0,04%

15 novembre 2018	BSA - A	50 224	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	10 ans	0,22 €	56,32%	-0,63%
14 mai 2020	BSA - B	50 000	10 ans	0,24 €	60,29%	-0,67%
14 mai 2020	BSA - A	210 000	10 ans	0,23 €	60,29%	-0,67%
9 novembre 2021	BSA - A	150 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%
9 novembre 2021	BSA - B	220 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%

Les droits à exercice pour les BSA-A et BSA-C attribués avant 2016 sont acquis par quart sur une période de quatre ans sous condition de présence selon les modalités suivantes :

- le premier quart des BSA est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des BSA est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour les BSA A émis en 2018 et 2019, ils ont été émis sans conditions de présence.

Pour les BSA A émis en 2020 et 2021, ils ont été émis avec conditions de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans.

Pour les BSA-B, le nombre de BSA définitivement acquis à l'issue de la période d'acquisition de 4 ans est variable selon un nombre d'heures à réaliser.

Evolution du nombre de bons en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-	7 000	-	-
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-	7 000	-	-
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-	2 500	-	-
20 septembre 2011	BSA - B	20 671	-	-	20 671	-	-
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-	6 000	-	-
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-	16 000	-	-
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	-	1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	-	1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	-	4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0	-	-	-	0	0
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985

9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	-	20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	50 000	-	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	210 000	-	-	-	210 000	210 000
9 novembre 2021	BSA - A	-	150 000	-	-	150 000	150 000
9 novembre 2021	BSA - B	-	220 000	-	-	220 000	220 000
		690 479	370 000	-	69 171	991 308	991 308

Au cours de l'exercice 2019, le solde des BSA attribués le 6 avril 2009 et le 2 juillet 2009 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Au cours de l'exercice 2020, le solde des BSA attribués le 12 mai 2010 et le 7 juillet 2010 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Au cours de l'exercice 2021, le solde des BSA attribués les 17 mars, 12 mai, 12 juillet et 20 septembre 2011 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Autres BSA :

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				31/12/2021	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs		
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B.

La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.

Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

9.2 Options de souscription d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	Options	91 074	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	Options	49 550	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	Options	5 022	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
12 janvier 2011	Options	5 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,43%
12 mai 2011	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	Options	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	Options	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	Options	75 182	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
9 janvier 2013	Options	14 500	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
18 septembre 2013	Options	10 000	10 ans	6,00 €	62,22%	2,27%
23 mai 2017	Options	31 376	10 ans	3,49 €	62,49%	-0,13%

A l'exception du plan de 75 182 options du 20 septembre 2011, l'ensemble des options est soumis à des conditions de présence au sein de la Société :

- le premier quart des options est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des options est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour le plan de 75 182 options du 20 septembre 2011 attribuées aux fondateurs, les options ont été définitivement attribuées par le Conseil d'administration. A la date de réalisation de l'introduction en bourse, 40 000 options sont devenues exerçables et 35 182 options sont devenues caduques.

Evolution du nombre d'options en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2021
12 janvier 2011	Options	4 841	-	-	4 841	-	-
12 mai 2011	Options	10 000	-	-	10 000	-	-
12 juillet 2011	Options	22 450	-	-	22 450	-	-
20 septembre 2011	Options	16 000	-	-	16 000	-	-
20 septembre 2011	Options	30 000	-	-	30 000	-	-
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	-	6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 376
		139 863	-	-	83 291	56 572	56 572

Au cours de l'exercice 2019, le solde des options attribués le 6 avril 2009 et le 2 juillet 2009 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Au cours de l'exercice 2021, le solde des options attribués les 12 janvier, 12 mai, 12 juillet et 20 septembre sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

9.3 Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émises :

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2020	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2021
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	-	-	18 892	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	97 500	-	97 500	-	-
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	-	-	1 420 000
26 janvier 2021	Actions gratuites	-	5 000	-	-	5 000
27 mai 2021	Actions gratuites	-	50 000	-	-	50 000
9 novembre 2021	Actions gratuites	-	510 000	-	-	510 000
		1 536 392	565 000	97 500	18 892	1 985 000

9.4 Détail de la charge comptabilisée au titre des périodes présentées

Date d'attribution	Type	31/12/2020			31/12/2021		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	Options	264 748 €	-	264 748 €	264 748 €	-	264 748 €
2 juillet 2009	Options	139 618 €	-	139 618 €	139 618 €	-	139 618 €
12 mai 2010	Options	2 856 €	-	2 856 €	2 856 €	-	2 856 €
12 janvier 2011	Options	10 945 €	-	10 945 €	10 945 €	-	10 945 €
12 mai 2011	Options	22 631 €	-	22 631 €	22 631 €	-	22 631 €
12 juillet 2011	Options	50 743 €	-	50 743 €	50 743 €	-	50 743 €
20 septembre 2011	Options	48 901 €	-	48 901 €	48 901 €	-	48 901 €
20 septembre 2011	Options	114 976 €	-	114 976 €	114 976 €	-	114 976 €
11 janvier 2012	Options	22 696 €	-	22 696 €	22 696 €	-	22 696 €
9 janvier 2013	Options	29 554 €	-	29 554 €	29 554 €	-	29 554 €
18 septembre 2013	Options	47 587 €	-	47 587 €	47 587 €	-	47 587 €
23 mai 2017	Options	28 484 €	-	28 484 €	28 484 €	-	28 484 €
		783 740 €	-	783 740 €	783 740 €	-	783 740 €

Date d'attribution	Type	31/12/2020			31/12/2021		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	BSA - A	21 595 €	-	21 595 €	21 595 €	-	21 595 €
6 avril 2009	BSA - A	142 278 €	-	142 278 €	142 278 €	-	142 278 €
2 juillet 2009	BSA - A	125 109 €	-	125 109 €	125 109 €	-	125 109 €
12 mai 2010	BSA - A	43 810 €	-	43 810 €	43 810 €	-	43 810 €
7 juillet 2010	BSA - B	28 122 €	-	28 122 €	28 122 €	-	28 122 €
17 mars 2011	BSA - B	13 160 €	-	13 160 €	13 160 €	-	13 160 €
17 mars 2011	BSA - A	15 134 €	-	15 134 €	15 134 €	-	15 134 €
12 mai 2011	BSA - C	22 631 €	-	22 631 €	22 631 €	-	22 631 €
12 juillet 2011	BSA - B	4 700 €	-	4 700 €	4 700 €	-	4 700 €
20 septembre 2011	BSA - B	36 276 €	-	36 276 €	36 276 €	-	36 276 €
20 septembre 2011	BSA - A	18 352 €	-	18 352 €	18 352 €	-	18 352 €
20 septembre 2011	BSA - C	48 901 €	-	48 901 €	48 901 €	-	48 901 €
11 janvier 2012	BSA - A	2 591 €	-	2 591 €	2 591 €	-	2 591 €
11 janvier 2012	BSA - B	1 792 €	-	1 792 €	1 792 €	-	1 792 €
15 mars 2012	BSA - A	12 162 €	-	12 162 €	12 162 €	-	12 162 €
9 janvier 2013	BSA - A	87 369 €	-	87 369 €	87 369 €	-	87 369 €
9 janvier 2013	BSA - B	25 200 €	-	25 200 €	25 200 €	-	25 200 €
21 novembre 2013	BSA - A	194 982 €	-	194 981 €	194 982 €	-	194 981 €
21 novembre 2013	BSA - B	202 416 €	-	202 416 €	202 416 €	-	202 416 €
21 novembre 2013	BSA - C	109 055 €	-	109 055 €	109 055 €	-	109 055 €
21 novembre 2013	BSA - D	158 354 €	-	158 354 €	158 354 €	-	158 354 €
16 octobre 2014	BSA - B	32 040 €	-	32 040 €	32 040 €	-	32 040 €
22 mars 2016	BSA - A	55 493 €	-	55 493 €	55 493 €	-	55 493 €
9 novembre 2017	BSA - A	29 565 €	-	29 565 €	29 565 €	-	29 565 €
30 janvier 2018	BSA - A	3 392 €	-	3 392 €	3 392 €	-	3 392 €
14 mars 2018	BSA - B	6 738 €	682 €	6 738 €	6 738 €	-	6 738 €
18 septembre 2018	BSA - A	15 785 €	-	15 785 €	15 785 €	-	15 785 €
15 novembre 2018	BSA - A	21 252 €	-	21 252 €	21 252 €	-	21 252 €
15 novembre 2018	BSA - B	5 913 €	1 294 €	5 913 €	5 913 €	-	5 913 €
15 octobre 2019	BSA - A	8 119 €	-	8 119 €	8 119 €	-	8 119 €
14 mai 2020	BSA - B	5 748 €	3 638 €	3 638 €	5 748 €	2 110 €	5 748 €
14 mai 2020	BSA - A	24 654 €	15 603 €	15 603 €	24 654 €	9 051 €	24 654 €
9 novembre 2021	BSA - A	-	-	-	93 031 €	6 618 €	6 618 €
9 novembre 2021	BSA - B	-	-	-	136 445 €	9 719 €	9 719 €
		1 522 687 €	21 217 €	1 511 526 €	1 752 163 €	27 498 €	1 550 185 €

Au cours de la période, la Société a repris la charge IFRS 2 comptabilisée sur certains plans en raison de la non réalisation des conditions de performance par les détenteurs de BSA.

Date d'attribution	Type	31/12/2020			31/12/2021		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
21 novembre 2013	Actions gratuites	382 694 €	-	382 694 €	382 694 €	-	382 694 €
15 juillet 2014	Actions gratuites	31 149 €	-	31 149 €	31 149 €	-	31 149 €
11 mai 2016	Actions gratuites	113 352 €	-	113 352 €	113 352 €	-	113 352 €
11 mai 2016	Actions gratuites	14 503 €	-	14 503 €	14 503 €	-	14 503 €
23 mai 2017	Actions gratuites	55 465 €	6 909 €	52 857 €	55 465 €	2 608 €	55 465 €
23 mai 2017	Actions gratuites	40 948 €	-	40 948 €	40 948 €	-	40 948 €
9 novembre 2017	Actions gratuites	40 086 €	-	40 086 €	40 086 €	-	40 086 €
30 janvier 2018	Actions gratuites	109 317 €	-	109 317 €	109 317 €	-	109 317 €
30 janvier 2018	Actions gratuites	79 980 €	5 704 €	66 140 €	79 980 €	-	66 140 €
15 novembre 2018	Actions gratuites	35 255 €	-	35 255 €	35 255 €	-	35 255 €
24 janvier 2019	Actions gratuites	73 592 €	9 285 €	68 405 €	73 592 €	-	68 405 €
15 octobre 2019	Actions gratuites	29 900 €	10 145 €	13 137 €	29 900 €	9 288 €	22 425 €
15 mai 2020	Actions gratuites	355 000 €	220 241 €	220 241 €	355 000 €	134 759 €	355 000 €
26 janvier 2021	Actions gratuites	-	-	-	6 400 €	2 460 €	2 460 €
27 mai 2021	Actions gratuites	-	-	-	64 500 €	18 299 €	18 299 €
9 novembre 2021	Actions gratuites	-	-	-	617 100 €	42 598 €	42 598 €
		1 361 240 €	252 284 €	1 188 083 €	2 049 240 €	210 012 €	1 334 738 €
TOTAL		3 667 667 €	273 501 €	3 483 349 €	4 585 143 €	237 510 €	3 668 663 €

NOTE 10 : PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Evolution des dettes financières

DETTES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2020	Encaissement	Remboursement	Intérêts courus	Actualisation des avances	Annulation de la dette	Variation de la dette IFRS 16	Impact du taux d'intérêts effectif	Conversion en actions	Variation de la Juste Valeur	Transfert en dettes financières courantes	31/12/2021
Avances Coface - Chine	41 432	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(627)	40 805
Emprunt Bpifrance	375 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	580 500	955 500
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 462 691	2 462 691
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	247 168	-	-	-	-	-	3 121	-	-	-	(100 400)	149 889
Total dettes financières non courantes	663 600	-	-	-	-	-	3 121	-	-	-	2 942 164	3 608 885
Avances Coface - Japon	115 096	-	-	-	-	(115 096)	-	-	-	-	-	-
Avances Coface - Russie	69 197	-	-	-	-	(69 197)	-	-	-	-	-	-
Avances Coface - Chine	11 037	-	-	-	459	-	-	-	-	-	627	12 123
Emprunt Bpifrance	636 197	-	-	48 399	-	-	-	-	-	-	(580 500)	104 096
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	3 996 601	-	(574 603)	(165 629)	-	-	-	(364 058)	169 517	-	(2 462 691)	599 137
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	145 135	-	(98 274)	-	-	-	1 000	-	-	-	100 400	148 262
Total dettes financières courantes	4 973 264	-	(672 877)	(117 230)	459	(184 293)	1 000	(364 058)	169 517	-	(2 942 164)	863 618
Dérivé passif	148 543	-	-	-	-	-	-	-	-	179 444	-	327 987
Total dérivé passif courant	148 543	-	-	-	-	-	-	-	-	179 444	-	327 987
TOTAL DETTES	5 785 407	-	(672 877)	(117 230)	459	(184 293)	4 121	(364 058)	169 517	179 444	-	4 800 490

Maturité des dettes financières

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2021			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	327 987	327 987	-	-
Emprunts obligataires	3 061 828	599 137	2 462 691	-
Emprunt Bpifrance	1 059 596	104 096	195 000	760 500
Avances COFACE	52 928	12 123	40 805	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	298 151	148 262	149 889	-
Total dettes financières	4 800 490	1 191 605	2 848 385	760 500
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>327 987</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>863 618</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>3 608 885</i>			

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2020			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	148 543	148 543	-	-
Obligations convertibles en actions	-	-	-	-
Emprunts obligataires	3 996 602	3 996 602	-	-
Emprunt Bpifrance	1 011 197	636 197	375 000	-
Avances COFACE	237 385	195 330	42 054	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	392 304	145 135	247 168	-
Total dettes financières	5 786 030	5 121 807	664 223	-
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>148 543</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 973 264</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>664 223</i>			

11.1 Avances remboursables

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IFRS 9 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

- Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Ces subventions sont enregistrées au niveau de la catégorie :
 - « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation,
 - « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	COFACE Russie	COFACE Japon	COFACE Chine	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	68 190	111 680	56 720	236 590
(-) Remboursement	(816)	(623)	(5 250)	(6 689)
(+/-) Autres mouvements	1 823	4 039	999	6 861
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	69 197	115 096	52 469	236 762
(-) Remboursement	-	-	-	-
(-) Subvention	(69 820)	(117 898)	-	(187 718)
(+/-) Autres mouvements	623	2 801	459	3 883
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	-	-	52 928	52 928

Les variations « Autres mouvements » sont principalement relatives à l'actualisation des avances conditionnées.

SPINEGUARD a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre de trois contrats dits « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques « RUSSIE », « JAPON » et « CHINE ». SPINEGUARD bénéficie, pour chaque contrat, d'une période de couverture respectivement de 3 ans, 4 ans et 3 ans pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement respectivement de 4 ans, 6 ans et 5 ans pendant laquelle SPINEGUARD rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées. Les modalités de chacun des contrats sont les suivantes :

11.1.1 Assurance prospection - Russie

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015) est de 100 000 € avant application d'une quotité garantie de 75%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Russie :

- 34 471 € le 31 juillet 2013 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses,
- 28 062 € le 19 juillet 2014 au titre du 2^e exercice de couverture des dépenses,
- 12 496 € le 9 juin 2015 au titre du 3^e exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2016 : 933 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2017 : 1 985 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2018 : 558 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2019 : 917 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 816 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2021 : 957€ € (remboursement effectif)

Le contrat est arrivé à son terme et a fait l'objet d'une audience de clôture au tribunal de commerce de Créteil le 16 juin 2021. Un profit a été constaté dans le résultat opérationnel courant (en moins des charges d'assurance) pour le solde de cette avance s'élevant à 68 863 euros.

Le calcul d'une juste valeur de cette avance est donc sans objet au 31 décembre 2021.

11.1.2 Assurance prospection - Japon

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} septembre 2011 au 31 août 2015) est de 320 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Japon :

- 34 691 € le 28 novembre 2012 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses,
- 21 341 € le 21 novembre 2013 au titre du 2^e exercice de couverture des dépenses,
- 52 375 € le 3 octobre 2014 au titre du 3^e exercice de couverture des dépenses,
- 20 501 € le 1 octobre 2015 au titre du 4^e exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services

- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 31 août 2016 : 5 418 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2017 : 2 860 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2018 : 1 535 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2019 : 575 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2020 : 623 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2021 : 1 113 € (remboursement effectif)

Le contrat est arrivé à son terme et a fait l'objet d'une audience de clôture au tribunal de commerce de Créteil le 3 novembre 2021. Un profit a été constaté dans le résultat opérationnel courant (en moins des charges d'assurance) pour le solde de cette avance s'élevant à 116 785 euros.

Le calcul d'une juste valeur de cette avance est donc sans d'objet au 31 décembre 2021.

11.1.3 Assurance prospection - Chine

Le montant des dépenses de prospection couverte par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019) est de 125 000 euros avant application d'une quotité garantie de 75 %.

La société s'acquitte de prime représentant 2 % du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Chine :

- 27 550 € le 30 avril 2015 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.
- 19 500 € le 5 mai 2016 au titre du 2^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 16 250 € le 5 juin 2017 au titre du 3^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 3 540 € le 11 juillet 2018 au titre du 4^{ème} exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2019 : 6 017 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 5 250 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2022 : 13 340 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2023 : 14 007 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2024 : 1 197 € (remboursement effectif)

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,81% par an.

11.2 Prêt innovation Bpifrance

Le 7 mars 2016, la société a signé un prêt innovation avec Bpifrance pour un montant de 1 500 K€. Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Retenue de garantie de 75 K€ en tant que gage espèces,
- Taux d'intérêts : TME (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme) majoré de 4,3%.
- Echancier de remboursement :
 - 8 trimestres de différé d'amortissement de capital jusqu'au 31 mars 2018,
 - 20 trimestres d'amortissement du capital de 75 K€ entre le 30 juin 2018 et le 31 mars 2023.

Ce financement bénéficie :

- D'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 30% de l'encours du crédit ;
- D'une garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% de l'encours du crédit.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, l'amortissement du capital avait été stoppé au 12 février 2020, le solde dû en capital au 30 juin 2021 s'élevant toujours à 975 K€. Son remboursement a fait l'objet d'un rééchelonnement validé par le tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars 2021. Le nouvel échancier de remboursement du capital sur 9 ans s'établit comme suit :

Date prévue de remboursement	Remboursement de capital prévu
24 mars 22	19 500 €
24 mars 23	48 750 €
24 mars 24	48 750 €
24 mars 25	48 750 €
24 mars 26	48 750 €
24 mars 27	107 250 €
24 mars 28	214 500 €
24 mars 29	263 250 €
24 mars 30	175 500 €
TOTAL REMBOURSEMENT DE CAPITAL	975 000 €

La retenue de garantie de 75 K€ s'imputera sur les derniers remboursements.

Les intérêts courus et provisionnés au 31 décembre 2021 s'élèvent à 84 K€, classés à moins d'un an.

11.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

11.3.1 Emprunt obligataire au profit de Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€, à la discrétion de la Société.

Cet emprunt, assorti de l'émission de BSA, est composé de deux tranches :

- Une première tranche (tranche A) de 100 obligations d'un montant nominal de 4,5 M€ (au 10 septembre 2018) assortie de l'émission de 100 BSA A qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (*cf. caractéristiques des BSA*).
- A la discrétion de la Société, une deuxième tranche (tranche B) de 100 obligations d'un montant nominal de 1,5 M€ (entre avril et septembre 2019) assortie de l'émission de 20 BSA B. Cette deuxième tranche n'a pas été tirée et est désormais caduque.

Les obligations ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 45 000 € pour la tranche A, 15 000 € pour la tranche B
- Souscription au pair
- Maturité : 36 mois à compter de l'émission
- Différé de remboursement de 12 mois (pour la tranche A, possibilité de demander une extension du différé de 6 mois supplémentaires)
- Taux d'intérêts : 9,95 % ou Taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'actions pouvant être souscrites par BSA : 5 000 / prix d'exercice
- Prix d'exercice :
 - Tranche A : 1,76 €
 - Tranche B : plus bas entre le cours de bourse moyen pondéré des 3 mois précédant l'émission et le prix d'exercice des BSA Tranche A (1,76 €)
- Maturité : 10 ans à compter de l'émission

Evaluation et valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Celui-ci prend en compte les frais encourus pour la mise en place du contrat (251 393 €) ainsi que la décote liée aux BSA exerçables. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt ressort à 15,91%.

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS 32 en 2018, les BSA ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et ont été évalués par application du modèle de valorisation Black & Scholes.

	Tranche A
Nombre de BSA	284 092
Terme attendu	6 ans
Volatilité	56,94%
Taux sans risque	0,11%
Valeur de l'instrument de capitaux propres	214 650 €

Procédure de sauvegarde

Dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars dernier, un nouvel échéancier a été acté et les remboursements du capital et des intérêts ont repris le 28 février 2021. Le montant des paiements effectués depuis cette date s'élève à 905 K€ (y compris intérêts).

La valeur comptable de la dette Norgine & Harbert a été ajustée pour refléter la valeur des flux de trésorerie futurs modifiés actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de la dette.

En application d'IFRS 9, la Société a constaté immédiatement en résultat l'ajustement de la valeur comptable de la dette renégociée Norgine & Harbert pour 364 K€ cf. note 19.

11.3.2 Ligne de financement en bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Ce financement assuré par Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées, a été mis en place le 26 juin 2020 permettant une levée de fond totale de 2,4 M€ sur 12 mois.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 12 tranches de 10 BSAR (soit un total de 120 BSAR) sur une période de 12 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green selon le calendrier de souscription préétabli.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cent-vingt selon les dates de souscription indiquées dans le calendrier ci-dessous. Celles-ci peuvent être décalées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription :

Dates	BSAR
01-juil.-20	1 à 10
31-juil.-20	11 à 20
31-août-20	21 à 30
29-sept.-20	31 à 40
28-oct.-20	41 à 50
27-nov.-20	51 à 60
30-déc.-20	61 à 70
01-févr.-21	71 à 80
02-mars-21	81 à 90
31-mars-21	91 à 100
03-mai-21	101 à 110
03-juin-21	111 à 120

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard.

SpineGuard dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle.

Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-huit mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »).

Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de quarante-cinq Jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de deux mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date d'exercice (le « Prix d'Exercice »).

Émissions des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-douze pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le nombre d'Actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre

PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice

PE : désigne le Prix d'Émission

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

La Société a tenu à jour sur son site internet un tableau de suivi des BSAR et du nombre d'actions émises sur exercice des BSAR.

Le programme désormais clos s'est déroulé selon le calendrier de souscription suivant :

Date prévue de remboursement	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000€
31 août 2020	11 à 20	200 000€
7 décembre 2020	21 à 30	200 000€
4 janvier 2021	31 à 75	900 000€
8 février 2021	76 à 98	460 000€
15 mars 2021	99 à 120	440 000€
TOTAL	120	2 400 000€

Le programme a donné lieu aux conversions suivantes :

CONVERSIONS			
Date de conversion des BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Prix de conversion
17 juillet 2020	1 à 10	1 336 898	0,1496 €
5 octobre 2020	11 à 20	1 279 590	0,1563 €
15 décembre 2020	21 à 30	1 344 989	0,1487 €
5 janvier 2021	31 à 55	543 596	0,9998 €
7 janvier 2021	56 à 75	495 601	0,8071 €
9 février 2021	76 à 98	376 894	1,2205 €
16 mars 2021	99 à 109	120 244	1,8296 €
18 mars 2021	110 à 120	120 244	1,8296 €
TOTAL DES ACTIONS DUES :		5 618 056	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 qui avait été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 148 K€ au 31 décembre 2020. Compte tenu de l'absence d'engagement d'émettre au titre de ce plan de BSAR au 31 décembre 2021, le montant du dérivé passif est nul à cette date avec la constatation d'une variation de la juste valeur par résultat pour 148 K€ sur la période.

11.3.3 Ligne de financement obligataire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 8 avril 2021.

Principales modalités de l'opération

Ce financement flexible sur 36 mois est assuré par Nice & Green, société spécialisée dans les solutions de financements adaptées aux sociétés cotées et qui accompagne SpineGuard depuis 2017. La société Nice & Green s'engage à souscrire 500 BSAR selon les modalités prédéfinies ci-dessous pour un montant maximum de 10,0 M€ (soit 10 tranches de 50 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green. Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

- Les dates de souscription entre chaque tranche sont de 65 jours de bourse. Les tranches peuvent être décalées d'un commun accord.
- le nombre d'actions à émettre sur exercice des BSAR Nice & Green sera déterminé sur la base du plus faible des cours moyens pondérés par les volumes des dix séances de bourse précédant l'exercice des BSAR assorti d'une décote de 7% ;
- les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- les BSAR souscrits par Nice & Green ne seront pas cotés.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 10 tranches de 50 BSAR (soit un total de 500 BSAR) sur une période de 36 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cinq-cents.

Les dates de souscription sont de 65 jours de bourse entre chaque tranche. Ce délai est éventuellement raccourci si le montant des transactions effectuées sur l'action SpineGuard depuis la dernière tranche est supérieur ou égal à 10 millions d'euros. Les tranches peuvent être décalées ou remboursées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription.

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard qui dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle. Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-neuf mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »). Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date de souscription (le « Prix d'Exercice »). Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de cent vingt jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Émission des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-treize pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice. Le nombre d'actions qui seront émises/remises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEX) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre/remettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice ; PE : désigne le Prix d'Émission arrondi à 4 décimales

Les actions nouvelles qui seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

Programme d'intéressement

Nice & Green a accepté de mettre en place un programme d'intéressement destiné à permettre à SpineGuard de recueillir une partie du résultat financier positif réalisé par Nice & Green. Ce programme d'intéressement consiste en l'attribution en numéraire au profit de SpineGuard, d'une quote-part de la plus-value éventuelle réalisée par Nice & Green lors de la cession des actions issues de la conversion des BSAR.

Utilisation

Au jour du présent rapport financier, le programme a donné lieu aux tirages et conversions suivants :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
10 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
TOTAL EMIS	250	5 000 000 €
Solde à émettre	250	5 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

CONVERSIONS

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Valeur des BSAR
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
TOTAL EMIS		4 492 856	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 328 K€ au 31 décembre 2021.

11.4 Dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)

EVOLUTION DES DETTES OBLIGATIONS LOCATIVES (IFRS 16)	Montants en K€
Au 31 décembre 2019	484
(+) Contrats de location conclus sur la période	3
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(95)
Au 31 Décembre 2020	392
(+) Contrats de location conclus sur la période	-
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(94)
Au 31 Décembre 2021	298

La dette relative aux obligations relatives est principalement liée aux locaux de la Société à Vincennes.

NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Les états financiers consolidés ont été préparés en appliquant le changement de méthode comptable liés à l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee en date du 20 avril 2021 « Attribution d'avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel).

La différence d'évaluation entre les 2 méthodes a été jugé non significative et l'impact global a été passé dans les comptes 2021 en écart actuariel pour un montant de 9 783€ (cf. note 2.3).

Les salariés américains de la Société sont adhérents d'un plan de type 401k à cotisations définies. A ce titre, aucune provision n'est à comptabiliser par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES	31/12/2021	31/12/2020
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	0,87%	0,33%
Age de départ à la retraite	65 – 67 ans	65 – 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2019	52 154
Coûts des services passés	7 337
Coûts financiers	321
Ecarts actuariels	(3 141)
Au 31 décembre 2020	56 671
Coûts des services passés	6 463
Coûts financiers	155
Ecarts actuariels	(13 585)
Au 31 décembre 2021	49 703

NOTE 13 : SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

A l'exception du Crédit Impôt Recherche présenté au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de Recherche et Développement », la Société n'a pas bénéficié d'autre subvention au titre de l'exercice 2021.

NOTE 14 : PASSIFS COURANTS

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

14.1. Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes auprès des organismes sociaux	526 025	302 966
Congés payés	148 498	109 353
Etat, charge à payer	91 059	73 429
Rémunérations	9 895	4 214
Autres dettes fiscales et sociales	29 163	53 572
Restructuration	-	169 953
Total dettes fiscales et sociales	804 640	707 488

La variation des dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par :

- La diminution de la dette au titre des rémunérations suite au départ des personnes concernées par le plan de restructuration aux Etats-Unis.
- le report de certaines charges sociales en France au titre des échéances de février à mai 2020 pour un montant de 151 K€ suite aux mesures gouvernementales dans le cadre du Covid 19.

14.2. Autres passifs

AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions	76 930	99 816
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	12 000	12 000
Divers	110 710	63 010
Total autres passifs courants	199 640	174 826

NOTE 15 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année :

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2021		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste- valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	223 197	223 197	-	223 197	-
Clients et comptes rattachés	623 020	623 020	-	623 020	-
Autres créances	565 126	565 126	-	565 126	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 207 034	5 207 034	-	5 207 034	-
Total actifs	6 618 377	6 618 377	-	6 618 377	-
Dettes financières courantes	863 618	863 618	-	863 618	-
Dettes financières non courantes	3 608 885	3 608 885	-	3 608 885	-
Dérivé passif courant	327 987	327 987	327 987	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995 584	995 584	-	995 584	-
Dettes fiscales et sociales	804 640	804 640	-	804 640	-
Autre créditeurs et dettes diverses	199 640	199 640	-	199 640	-
Total passifs	6 800 355	6 800 355	327 987	6 472 368	-

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	174 109	174 109	-	174 109	-
Clients et comptes rattachés	714 291	714 291	-	714 291	-
Autres créances	672 885	672 885	-	672 885	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 222 030	1 222 030	-	1 222 030	-
Total actifs	2 783 316	2 783 316	-	2 783 316	-
Dettes financières courantes	4 973 264	4 973 264	-	4 973 264	-
Dettes financières non courantes	663 600	663 600	-	663 600	-
Dérivé passif courant	148 543	148 543	148 543	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 344 005	1 344 005	-	1 344 005	-
Dettes fiscales et sociales	707 488	707 488	-	707 488	-
Autre créditeurs et dettes diverses	174 826	174 826	-	174 826	-
Total passifs	8 011 726	8 011 726	148 543	7 863 183	-

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2021		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2020	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Passifs évalués à la juste valeur : dérivé passif		179 444		36 521
Passifs évalués au coût amorti : avances	4 021		6 861	
Passifs évalués au coût amorti : emprunt bpifrance	48 262		48 263	
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	402 821		351 217	
Dettes relatives aux obligations locatives	6 950		8 938	

NOTE 16 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service des produits lorsqu'elle transfère le contrôle des biens et services promis au client.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

En application d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique («at a point in time») :

- Ventes de produits de la gamme PediGuard et de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente ; vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG :
 - le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez SpineGuard à la livraison ou bien, pour les produits en stock de consignation, à la réception d'un bon d'intervention chirurgicale («use form») accompagné d'un numéro de commande du client.
 - dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
- Commissions liées à l'activité d'agence pour la société Zavation pour les vis DSG : sur la base du rapport d'activité mensuel reçu par SpineGuard (J+5 ouvrable)
- Accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d'étapes (milestone payments) : selon les modalités contractuelles.

Les revenus de la Société résultent de la vente des produits et accessoires de la gamme PediGuard, des ventes de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente et des produits de première génération destinés à l'implantologie dentaire. Ils comprennent également la vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG et le revenu généré par les accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d'étapes (milestone payments).

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices présentés est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Etats-Unis	3 083 850	3 882 448
Reste du monde	1 321 427	969 357
Total chiffre d'affaires par zone géographique	4 405 277	4 851 804

Unités vendues (en nombre)	31/12/2021	31/12/2020
USA	2 477	3 167
Europe	1 943	1 488
Amérique Latine	423	288
Asie Pacifique	140	87
Moyen Orient	200	186
Total nombre d'unités vendues	5 183	5 216

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 a diminué de -18% pour s'établir à 3 646 K\$ vs. 4 448 K\$. Encore fortement impactée par la pandémie du COVID-19 avec des reports des chirurgies dites électives, l'activité a repris progressivement, mais reste encore difficilement prédictible.

En Europe, le chiffre d'affaires progresse de 30% sous l'impulsion notable de la France et de la Grèce. La zone Asie-Pacifique reprend des couleurs sur le Japon et Singapour. En Chine, le distributeur poursuit ses actions de formation, de conversion et de démarrage de sites sans traduction commerciale sur le semestre écoulé néanmoins. L'Amérique Latine connaît un redémarrage prometteur au Brésil, au Chili et au Pérou. Au Moyen-Orient, l'activité s'est concentrée sur Israël et l'Arabie Saoudite. Le partenariat avec la société ConfiDENT ABC (Groupe Adin) dans le cadre de l'accord de licence mondiale exclusive de la technologie DSG pour l'implantologie dentaire se poursuit positivement. L'exercice a fait l'objet de facturation de royalties contractuelles.

NOTE 17 : CHARGES OPERATIONNELLES

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

17.1 Ventes, Distribution & Marketing

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Royalties	(428 203)	(389 588)
Transport	(123 676)	(126 331)
Commissions	(915 935)	(1 149 324)
Charges de personnel	(726 014)	(648 944)
Frais de déplacements	(83 433)	(15 847)
Formation laboratoires	(2 671)	(6 529)
Conseils cliniques et études	(64 128)	(92 208)
Honoraires de conseils (chirurgiens)	(47 079)	(1 027)
Dépenses marketing	(177 040)	(63 788)
Paiement fondés sur des actions	(91 841)	(84 240)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(2 660 021)	(2 577 825)

Les royalties, frais de transport et commissions sont très largement proportionnellement liés au chiffre d'affaires. Les dépenses marketing s'expliquent essentiellement par le redémarrage des actions de lancement de la nouvelle plateforme DSG Connect. L'évolution des frais de personnels est le reflet des recrutements aux Etats-Unis.

17.2 Recherche & Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(698 926)	(416 746)
Frais de déplacements	(16 060)	(2 958)
Conseils réglementaires et qualité	(301 516)	(257 130)
Frais de recherche et développement	(125 502)	(103 151)
Capitalisation des frais de R&D	403 032	148 849
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(88 101)	(113 246)
Amortissement brevet	(50 000)	(50 000)
Paiement fondés sur des actions	(58 303)	(70 501)
Frais de Recherche et Développement	(935 377)	(864 883)
Crédit d'impôt recherche	144 759	184 697
Subventions	144 759	184 697

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 935 K€ en 2021 contre 865 K€ en 2020. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2021 s'élève à 522 K€ contre 281 K€ au 31 décembre 2020.

La Société a augmenté ses efforts de R&D sur le semestre concrétisés par l'homologation de la plateforme DSG Connect aux Etats-Unis (510k). Les activités ont repris à un rythme quasi normal sur l'exercice au laboratoire de notre partenaire pour la robotique (Sorbonne Université). Les activités réglementaires ont également été significatives avec les activités au renouvellement des certificats brésiliens. La préparation à la nouvelle réglementation européenne dite MDR a également mobilisé des ressources significatives.

17.3 Coûts administratifs

COÛTS ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(772 170)	(686 910)
Frais de déplacements	(12 295)	(15 543)
Dépenses de bureau et informatique	(286 301)	(266 941)
Juridique et Audit	(255 982)	(465 790)
Assurance	148 837	(69 664)
Dotations aux amortissements et provisions	(128 807)	(116 058)
Paiement fondés sur des actions	(87 366)	(118 760)
Coûts Administratifs	(1 394 084)	(1 739 665)

En diminution globale, la Société a néanmoins connu une augmentation des dépenses de tenue des Assemblées Générales qui, pour la première fois depuis 2013, ont nécessité trois convocations pour l'assemblée générale extraordinaire couplées avec un vote par internet. Cette hausse a été compensée par les accords d'abandon de créances dans le cadre du plan de sauvegarde et du profit exceptionnel sur les contrat d'assurance Bpi Export pour la Russie et le Japon arrivés à leur terme.

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au 31 décembre 2021, les autres charges opérationnelles de 110 K€ contre 875 k€ au 31 décembre 2020 sont principalement composées de charges liées aux procédures de Sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis.

NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés, impacts du coût amorti, désactualisation des avances remboursables.
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Variation de la juste valeur du dérivé passif	(179 444)	(36 521)
Charges financières	(529 003)	(734 046)
Produits financiers	364 058	35 281
(Pertes) et gains de change	44 919	(108 319)
Total produits et charges financiers	(299 471)	(843 606)

Les charges financières sont essentiellement constituées de l'effet de la désactualisation des avances remboursables et du coût amorti des emprunts.

La valeur comptable de la dette Norgine & Harbert a été ajustée pour refléter la valeur des flux de trésorerie futurs modifiés actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de la dette.

En application d'IFRS 9, la Société a constaté immédiatement en résultat l'ajustement de la valeur comptable de la dette renégociée Norgine & Harbert pour 364 K€.

La majeure partie des pertes et gains de change est sans incidence sur la trésorerie et correspond à la variation du dollar US par rapport à l'Euro, notamment sur les montants dus par SpineGuard Inc. à SpineGuard SA.

La variation de la juste valeur du dérivé passif est relatif à l'engagement d'émettre et de souscrire le solde des BSAR (cf. notes 11.3.2 et 11.3.3).

NOTE 20 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Selon la législation en vigueur, la Société dispose au 31 décembre 2021 de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 28 342 K€ contre 26 198 K€ au 31 décembre 2020.
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 13 088 K\$ soit 11 555 K€ contre 13.305 K\$ soit 10 843 K€ au 31 décembre 2020.

Le montant total des déficits fiscaux s'élève donc à 39 897 K€ au 31 décembre 2021 (dont 261 k€ ont été activés) contre 37 041 K€ au 31 décembre 2020 (dont 337 k€ ont été activés).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% en 2022.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOTS	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	(1 724 785)	(2 716 352)
Impôt consolidé	(76 023)	(36 683)
Résultat avant impôt	(1 648 762)	(2 679 669)
Taux courant d'imposition en France	26,50%	28,00%
Impôt théorique au taux courant en France	(436 922)	(750 307)
Différences permanentes	(146 502)	(76 683)
Paiement en actions	62 940	76 580
Activation des déficits reportables non activés au cours des exercices antérieurs	(99 754)	117 176
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	548 398	689 888
Différences de taux d'imposition	(4 183)	(93 336)
Charge/produit d'impôt du groupe	(76 023)	(36 683)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>4,61%</i>	<i>1,37%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche et de l'imputation des frais d'augmentation de capital sur les capitaux propres.

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Décalages temporaires	218 703	195 727
Déficits reportables	9 937 475	9 612 537
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	10 156 178	9 808 264
Décalages temporaires	664	1 828
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	664	1828
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	10 155 514	9 806 436
Impôts différés non reconnus	-9 894 185	(9 469 084)
Total net des impôts différés	261 329	337 352

La principale nature d'impôts différés dont dispose la société est relative aux déficits reportables de la société française et de sa filiale américaine.

Le montant des déficits reportables s'établit comme suit :

DEFICITS REPORTABLES (Montants en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Déficits reportables France	28 342	26 198
Déficits reportables US	11 555	10 843
Dont Déficits reportables activés	1 244	1 606

Après une analyse des perspectives d'utilisation de ces déficits par le management à fin 2021, le déficit fiscal de la filiale américaine a été partiellement activé à hauteur de 261 K€ au 31 décembre 2021 et 337 k€ au 31 décembre 2020. La Société a retenu un horizon de 3 ans (2022 à 2024) en intégrant une probabilité de réalisation des bénéfices taxables de la filiale américaine.

NOTE 21 : INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La Société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activités distincts. La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'un ensemble de dispositifs utilisant la plateforme DSG® ayant pour but de sécuriser la visée pédiculaire lors des interventions chirurgicales sur la colonne vertébrale.

Les actifs et la perte opérationnelle présentée sont localisés en France et aux États-Unis.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquelles ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau consolidé.

NOTE 22 : EFFECTIF

La Société employait 18 personnes dont 2 alternantes au 31 décembre 2021 contre 13 personnes au 31 décembre 2020.

NOTE 23 : RESULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'exercice	(1 724 785)	(2 716 352)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	27 340 886	19 728 772
Résultat de base par action (€/action)	(0,06)	(0,14)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,06)	(0,14)

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 Obligation au titre de contrats de location

Suite à la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les contrats de location font l'objet d'un retraitement (cf. note 3.2).

Le contrat de location immobilière du site de Boulder aux Etats-Unis remplit les critères d'exemption d'application de la norme (durée inférieur à 12 mois) en raison de son renouvellement tous les mois. Son loyer mensuel s'élève à 1 649\$.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Un des principaux contrats de sous-traitance concerné a été confié par la Société à BEYONICS pour l'intégration du PediGuard classique, du PediGuard à pointe courbe et des PediGuard XS. BEYONICS et SpineGuard sont engagés mutuellement sur un niveau de production défini mensuellement sur 12 mois glissants. Le prix des produits est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par BEYONICS avec une possibilité de révision en fonction de l'évolution des prix des composants.

L'accord fixe en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

24.3 Covenants financiers

La Société n'a pas de covenants financier à respecter.

24.4 Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 25 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

25.1 Contrats

La Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2021	31/12/2020
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	214 518	202 788
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	75 000	35 000

25.2 Rémunérations des dirigeants

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale. Aucun avantage à court terme ou postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (Pierre Jérôme, Stéphane Bette, Alexia Perouse et Maurice Bourlion) au titre de leurs contrats de management, de consulting ou de leurs rémunérations en qualité d'administrateur (anciens jetons de présence) s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations brutes fixes versées	304 837	262 741
Avantages en nature	4 369	4 369
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	40 000	40 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	349 207	307 111
Paiements fondés sur des actions	304 021	233 784
TOTAL	653 227	540 895

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performance. Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 9.

NOTE 26 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de change

La filiale SpineGuard Inc. créée en 2009 dans l'état du Delaware a pour objet de gérer la distribution des produits PediGuard aux Etats-Unis et au Canada.

Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place une convention de refacturation.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité € / US\$ de +10% générerait une dégradation du résultat de 77K€ au 31 décembre 2021 contre une dégradation du résultat de 68 K€ au 31 décembre 2020.
- Une variation de la parité € / US\$ de -10% générerait une amélioration du résultat de 95 K€ au 31 décembre 2021 contre une amélioration du résultat de 83 K€ au 31 décembre 2020.

Les principaux risques liés aux impacts de change des investissements en devises dans la filiale (comptes-courants) sont considérés comme non significatifs sur les capitaux propres. L'exposition au risque de change de l'investissement est neutralisée par les impacts de change liés à la conversion de la dette financière de la filiale.

Pour autant, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change au-delà des positions de couverture prises jusqu'à la date d'émission du présent rapport. La Société envisagera alors de compléter sa politique de couverture de ces risques.

Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

La structure du financement de la Société au 31 décembre 2021 est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance et COFACE), l'émission d'emprunts obligataires (Cf. note 11.3.1) et le recours à une ligne de financement optionnelle en fonds propres (cf. notes 11.3.3) mise en place le 8 avril 2021 avec la société Nice & Green correspondant à un maximum de 10,0 millions d'euros (dont 5,0 millions d'Euros tirés au 31 décembre 2021).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2021, la Société ne dispose pas de placements financiers (cf. note 7). Par ailleurs, les dettes financières relatives aux avances conditionnées ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro (Cf. note 11.1).

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€. La société a émis une première tranche de 4,5 M€ donnant lieu au paiement d'intérêt au taux de 9,95 % ou un taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur. Cf. note 11.3.1.

Procédure de sauvegarde

Dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars dernier, un nouvel échéancier a été acté et les remboursements du capital et des intérêts ont repris le 28 février 2021. Le montant des paiements effectués depuis cette date s'élève à 905 K€.

Risque de crédit

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.